

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Session du 29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à vingt heures et trente minutes les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-trois juin, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

### Membres

en exercice : 19

Présents : 18

Etaient présents : Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUE, Madame Sophie CARTIER, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

### Pouvoir : 1

Monsieur Laurent MARCHAIS donne pouvoir à Monsieur Damien MORIEUX.

### Absents : 1

Etait absent : Monsieur Laurent MARCHAIS

### Votants : 19

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Monsieur Géraud PAPON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

### Délibération n° 2023-42

#### Adoption de la Décision Modificative n°1 au budget principal 2023

Suite à l'adoption du budget principal de la Commune par délibération en date du 30 mars 2023, le Conseil Municipal peut, par décision modificative prise en cours d'exécution budgétaire, autoriser de nouvelles dépenses ou prendre en compte de nouvelles recettes. Il peut aussi par ce biais supprimer des crédits de dépense antérieurement votés. La décision modificative peut enfin modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

Considérant la proposition de décision modificative n° 1 au budget principal de la Commune afin d'apporter les nécessaires ajustements pour l'exercice budgétaire 2023 qui ne concernent à ce stade que la section d'investissement.

Considérant les modifications envisagées qui consistent :

- en recettes d'investissement : à inscrire une subvention de **7517,40 euros** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour financer les études dans le cadre des travaux de restauration intérieure et de la fresque classée du XIIème siècle (tranche 2),
- en dépenses d'investissement :
  - Financer d'un coffret extérieur et d'une vanne gaz à la Maison des Associations pour un montant de **687,91 euros**.
  - Financer d'un accompagnement SEGILOG par Berger-Levrault à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour un montant total de **6 856,20 euros** intégrant le paiement des droits d'entrée de 3168,00 euros et de 50% du forfait annuel de 8196,00 euros dont 90% peut être inscrit en section d'investissement, soit 3688,20 euros,

- Inscrire une provision pour une éventuelle mise en place d'une solution de rendez-vous en ligne pour les titres sécurisés (RDV ON LINE) : frais de mise en ligne de **510 euros TTC en année 1**
- Financer d'un ensemble de prélavage au restaurant scolaire pour **689,50 euros** (opération 114)
- Prendre en compte la plus-value du coût des travaux de réfection des écoles :
  - **600,97 euros** pour l'Ecole élémentaire (opération 120),
  - **181,16 euros** pour l'Ecole maternelle (opération 145).

Pour équilibrer la section d'investissement, il est par ailleurs nécessaire de diminuer de **2008,34 euros** les crédits inscrits à l'article 2031 (opération 70 – bâtiments communaux) en raison de l'inscription en doublon du diagnostic énergétique Salle des fêtes/Gymnase en opérations 70 et 133 dans le BP.

En conséquence, la présente décision modifie le montant de la section d'investissements du budget principal de la Commune à **7 517,40€** en dépenses et en recettes de sorte que l'équilibre de la section d'investissement est respecté.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget principal approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 ;

Vu le projet de décision modificative n°1 apportant les ajustements suivants au budget principal de la Commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2023 ;

Sur le rapport de Madame Christine BOULAY, Adjointe au Maire :

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal de la commune 2023 telle que présentée en annexe.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Certifié exécutoire*

*- date transmission au contrôle de légalité :*

*- date de publication :*

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,

Géraud PAPON

Le Maire,

Bruno FENET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 517,40 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 517,40 €</b>
D-2031-70 : bâtiments communaux	2 008,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-99 : Informatique	0,00 €	7 366,20 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 008,34 €</b>	<b>7 366,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2128-188 : Mobilier urbain	0,00 €	8 746,80 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-89 : acquisitions de terrains	253 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-120 : école primaire	0,00 €	600,97 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-145 : école maternelle	0,00 €	181,16 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-89 : acquisitions de terrains	0,00 €	253 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-188 : Mobilier urbain	8 746,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-91 : Eglise	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-70 : bâtiments communaux	0,00 €	687,91 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-114 : restaurant scolaire	0,00 €	689,50 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-91 : Eglise	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>262 546,80 €</b>	<b>264 706,34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>264 555,14 €</b>	<b>272 072,54 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 517,40 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>7 517,40 €</b>		<b>7 517,40 €</b>

Le Maire,

Bruno FENET



